



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 décembre 2012

Délibération n°2012-38

Convention de financement de la Cité internationale de Rennes

Vu le décret 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européennes de Bretagne »,

Vu la délibération 2012-19 sur la validation de l'APD de la Cité Internationale,

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la convention de financement de la future Cité internationale de Rennes.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24 Refus de participer au vote : 0
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : « Convention de financement de la cité internationale ».

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 10/12/2012